



**SYNDICAT CGT DE
L'HÔPITAL DE MOZE**

B.P. 4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : cgtmoze.e-monsite.com



Syndiquez-vous efficace,

Adhérer à la CGT !

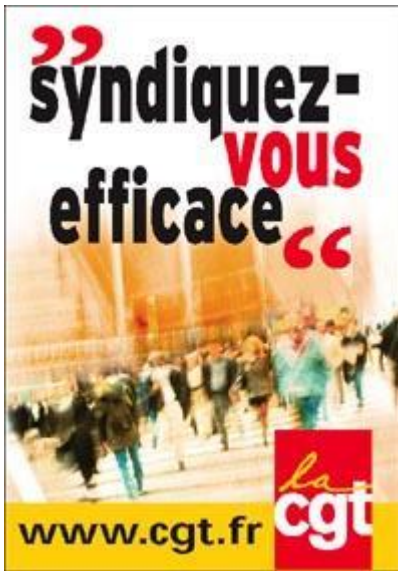
Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé(e), d'être acteur (actrice) de la vie de notre établissement, d'échanger sur ses difficultés, de recevoir de l'aide pour toutes difficultés professionnelles.



Se syndiquer à la CGT de l'hôpital de Moze, pourquoi ?

Le syndicat CGT de l'Hôpital de Moze invite chacune et chacun de ses syndiqué(e)s à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicale et à s'y investir selon ses souhaits et ses possibilités.

Le syndicat CGT se construit au travers et par la participation des syndiqués.



Tous les représentants du personnel CGT travaillent à côté de vous dans les services. Nous ne sommes pas des professionnels du syndicat mais des professionnels de terrain qui connaissons les réelles difficultés de notre établissement.

Se syndiquer est un droit pour chaque salarié, tout comme participer à la vie et au fonctionnement de la CGT en acquittant une cotisation.

Cet engagement ouvre au syndiqué des droits essentiels à son activité, à son investissement dans l'organisation pour en devenir pleinement acteur : droit à la formation syndicale, droit de recevoir de l'information (tracts, journaux catégoriels, infos locale ou départementale, publication confédérale).

Un Syndicat démocratique et revendicatif

Avec la volonté d'être indépendant des partis politiques et des religions, le syndicat CGT de l'hôpital de Moze est apolitique et non confessionnelle.

Chaque adhérent(e) doit avoir les éléments et informations nécessaires afin qu'il puisse se forger sa propre réflexion, sur tous les sujets qui le concerne, qui l'intéresse et pouvoir exprimer son opinion. Même si celle-ci est en contradiction avec l'idée du plus grand nombre, elle sera discutée sans que cela puisse lui être reproché.

Chacun(e) compte pour un(e) et participe à l'activité du syndicat comme il (elle) le souhaite.

Les sujets de mécontentements sont multiples, quelle que soit la profession exercée.

Ils s'expriment individuellement ou collectivement. Pour la CGT, il n'y a pas de petites revendications : toutes les

doléances, aspirations des salariés doivent être entendues, portées par l'organisation. Tous les salariés peuvent faire appel au syndicat pour être reconnus, écoutés, défendus (individuellement ou collectivement).

Mais pour être entendu, il est décisif d'être nombreux. Pour peser, notre force c'est notre intelligence collective avec le nombre et la diversité des salarié(e)s que nous pouvons représenter. Le nombre d'adhérents est donc important.



Pourquoi une cotisation syndicale ?

La cotisation syndicale, versée régulièrement par le syndiqué, matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'organisation. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des institutions. La cotisation fixée statutairement à 1 % du salaire net est un principe d'égalité.

Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus. La cotisation est déductible à 66 % de vos impôts (100 % en frais réels). Pour une gestion efficace et régulière, le syndicat CGT de l'hôpital pratique et favorise le prélèvement automatique des cotisations syndicales.

Se Syndiquer, pourquoi pas avec vous ?

Adhérer à la CGT de l'hôpital de Moze, c'est rejoindre des salariés qui ont choisi de lutter ensemble pour défendre leurs droits et maintenir un service public hospitalier de qualité pour les usagers que nous accueillons.

**CONTESTER, MOBILISER, PROPOSER,
NEGOCIER, LUTTER !**

Tel est le sens de notre engagement à la CGT

N'attendez plus ! Ne restez pas isolés !

SYNDIQUEZ-VOUS CGT !